



Lettre d'information Choc Electrique

42<sup>e</sup> édition || 5 octobre 2024

## Rapport du comité à l'Assemblée Générale du 26.10.2024

Parmi les arguments retenus pour rejeter notre recours contre le décret Pidoux-Balsiger, le plus déterminant est que « il n'est pas possible de se prononcer sur un document, en l'occurrence la directive d'application, qui n'est pas publié ».

Le dossier remis aux députés comportait cependant un projet de directive qui figure sur notre site. Il est vrai qu'au cours des débats au Grand Conseil, il n'a été fait référence à la directive que de manière incidente.

**Notre position, lorsque la directive sera publiée à la FAO (Feuille des Avis Officiels) :**

- a) soit la directive reprend les termes du projet. Nous la contesterons alors auprès de la Cour Constitutionnelle.
- b) soit l'administration y apporte des modifications. Bien évidemment, nous les analyserons avant de réagir par la voie juridique.

*L'administration n'est pas tenue de faire part de ses intentions, mais le temps écoulé depuis la décision du TF (Tribunal Fédéral) laisse penser que des retouches seront apportées à la directive.*

**Pour mémoire, nous répétons notre position de principe :**

- 1. Le remplacement des chauffe-eau ohmiques décentralisés (un chauffe-eau par appartement dans un immeuble) ne doit pas être imposé.**  
*Par contre, nous acceptons que dans une villa, les chauffe-eau ohmiques (traditionnels) en fin de vie doivent être remplacés par un chauffe-eau PAC.*
- 2. L'appréciation (consommation acceptable/excessive) ne doit porter que sur les prélèvements sur le réseau attribuables au seul chauffage.**  
L'autoconsommation photovoltaïque ne doit pas être rajoutée aux prélèvements et les excédents refoulés doivent être réduits.
- 3. Le couperet doit dépasser de 25 à 30% la consommation moyenne utilisée par l'OFEN pour ses modélisations.**  
Ce chiffre a toujours été significativement au-dessus des 79 kWh/m<sup>2</sup> SRE figurant dans le projet de directive.

Comme d'habitude, nous sommes ouverts à toute discussion...

Au nom du comité, Jean-Pierre Mérot, président